

PRIORITÉS LOCALES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

VAL-D'OR, LE 15 JUILLET 2020. – À la demande du gouvernement du Québec, les membres du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) annonçaient ce matin les trois projets locaux qu'ils identifient comme prioritaires afin d'accélérer la relance économique. Il s'agit de la mise sur pied de serres agricoles chauffées grâce au Parc thermique de Senneterre, de la phase 3 de développement du Centre de transit minier nordique (CTMN) à Val-d'Or et d'une étude en vue de créer une zone de transbordement ferroviaire à Senneterre.

Vision d'avenir pour la relance

En réaction aux répercussions de la pandémie sur l'économie de la province, le gouvernement du Québec a donné le mandat aux MRC de la région d'identifier, en coordination avec la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT), trois priorités régionales afin d'accélérer la relance économique par des projets structurants, mobilisateurs et innovants.

« L'évolution de la situation actuelle et l'après-crise étant marquées par l'incertitude, la relance économique doit être planifiée dès maintenant afin de permettre à la région de bénéficier d'une écoute particulière à la réalisation de ces projets d'envergure.

Ce sont trois projets que nous identifions pour notre territoire, mais nous recommandons à la CPAT de prioriser le dossier des serres agricoles du Parc thermique de Senneterre, car nous croyons qu'il s'agit d'un projet porteur et exportable dans chacun des pôles de la MRCVO. Ainsi, il serait développé à Senneterre dans la phase 1, puis déployé à Val-d'Or dans la phase 2 et à Malartic dans la phase 3 », explique M. Martin Ferron, préfet.

Le Parc thermique deviendrait ainsi une plate-forme d'accueil destinée à des entreprises agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles, par la valorisation des rejets thermiques de la centrale thermique de Boralex, comme source de chauffage alternative. Dans les phases 2 et 3 du projet, d'autres opportunités énergétiques, comme les biogaz, les résidus de bois urbain ou la biomasse forestière, seront évaluées.

« Le projet répond à la fois à notre désir de diversification économique et à un besoin de sécurité alimentaire, dans une perspective d'économie circulaire », précise M. Ferron.

Centre de transit minier nordique

Le projet concernant le CTMN prévoit l'ajout d'un nouvel entrepôt intermodal de 20 000 pi² et du réaménagement de l'ancien entrepôt afin de créer 12 000 pi² d'espaces à bureaux.

Le nouvel entrepôt serait construit sur un nouveau terrain en bordure de piste, à l'intérieur du Parc aéroportuaire de Val-d'Or. Le coût total du projet est de 8,5 M\$, tant en aménagement qu'en infrastructure. Il vise à répondre d'abord aux besoins d'entreposage ayant doublé par rapport au projet initial et à assurer la pérennité du volet administratif du développement nordique.

Zone de transbordement ferroviaire à Senneterre

Le projet consiste à mettre en place une zone de transbordement ferroviaire à Senneterre, principale porte d'entrée et de sortie de la ligne de chemin de fer vers les grands centres.

Dans l'objectif d'approfondir cette démarche, la réalisation d'une étude est impérative afin de définir le portrait réel du marché, en identifiant les clients potentiels du service proposé, en analysant les forces et faiblesses du projet, ainsi que ses conditions de réussite. L'étude devra évaluer les volumes nécessaires, déterminer le potentiel commercial existant pour un centre de transbordement à Senneterre ainsi que les services connexes nécessaires à sa réalisation.

Origines de la démarche

Avec l'objectif de susciter une mobilisation autour de la relance économique dans chaque région, le 4 juin dernier le gouvernement du Québec confiait un mandat de priorisation aux régions pour proposer des priorités spécifiques à chacune d'elles.

En Abitibi-Témiscamingue, c'est la Conférence des préfets qui mène cette démarche et qui a demandé à chacune des cinq MRC et Ville d'identifier des priorités territoriales. Des cinq projets qui lui seront proposés, trois seront priorisés par la CPAT pour être soumis au gouvernement du Québec. La CPAT entend également proposer d'autres opportunités déposées par les MRC dans le cadre de ce même exercice.

Suivant les résultats de ces démarches, le gouvernement du Québec pourra accompagner les milieux en fonction de leurs spécificités et de leurs priorités en vue de relancer leur économie dans un souci d'équité interrégionale. L'intérêt est aussi de susciter la mobilisation de tous les ministères autour des enjeux territoriaux.

- 30 -

Source : Sophie Richard-Ferderber
Coordonnatrice des communications
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232
sophierf@mrcvo.qc.ca

